

## CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 24 OCTOBRE 2014

Présents : M. TURLAN - Maire -, Mesdames ANTONIO, BAUDINIÈRE, DOMINGO, Messieurs COMBES, HUAU, MONNAUX, RODRIGUEZ, SOUBREVIE

Madame LARTIGUE, Monsieur DAVI

Absente : Madame NEMBRINI

Procurations : Madame ALBERT à Monsieur TURLAN, Madame MORANT à Madame ANTONIO, Monsieur CLAUSTRE à Madame LARTIGUE

Madame Sonia DOMINGO est nommée secrétaire de séance.

La séance débute à 21h02.

Monsieur le Maire appelle ses collègues à s'exprimer sur le projet de compte-rendu du Conseil Municipal du 17 Septembre 2014.

**Vote : A l'unanimité**

Monsieur le Maire propose d'inscrire un point supplémentaire à l'ordre du jour :

- **Chantier Jeunesse avec l'ITEP du NARIDEL**

**Vote : A l'unanimité**

<b>PROJET DE PARC EOLIEN</b>
------------------------------

Monsieur le Maire rappelle que lors du conseil municipal du 17 septembre 2014, des représentants de la société VALOREM ont présenté le projet de parc éolien dans la forêt de Giroussens.

Le Conseil Municipal du 21 décembre 2012, s'était prononcé contre ce projet d'implantation (10 voix contre, 2 abstentions) qui avait également été présenté en conseil municipal le 7 septembre 2012.

Le projet consiste en l'implantation de 8 éoliennes, de 180 mètres de hauteur, dans la forêt de Giroussens.

Un mat de mesure a été implanté dans la forêt par la société VALOREM depuis plusieurs mois.

La société VALOREM, a proposé d'organiser une visite d'un parc éolien le 9 octobre.

Aujourd'hui, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de donner un avis sur ce projet.

Un tour de table est effectué parmi les conseillers municipaux présents qui refusent se prononcent défavorables à ce projet.

Madame LARTIGUE regrette ne pas avoir suffisamment d'éléments pour se faire une opinion précise sur le sujet vu que la visite d'un parc éolien, organisée par la société VALOREM, est prévue le 8 novembre ; elle informe donc les membres de l'assemblée qu'elle souhaite s'abstenir.

Après débat, le conseil municipal émet un avis sur le projet.

**Vote : 12 voix Contre**

**2 abstentions : Madame LARTIGUE (pouvoir Monsieur Claustre)**

<b>EXTENSION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT : VIREMENT DE CREDITS</b>
---

Monsieur le Maire expose qu'il convient de réaliser une extension du réseau d'assainissement Impasse des Combagnières Hautes, afin de permettre le raccordement des maisons situées de part et d'autre de l'impasse ainsi que des nouvelles maisons en constructions.

Le montant approximatif des travaux est de 16 500 € TTC.

La somme inscrite au budget assainissement, opération 122, d'un montant de 11 709 € ne permet pas de couvrir toute la dépense. Monsieur le Maire propose d'effectuer un virement de crédits de la section de fonctionnement à la section d'investissement.

DESIGNATION	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D 615 : Entretien et réparations	5 000 €			
<b>Total D 011 : charges à caractère général</b>	5 000 €			
D 023 : Virement à section investissement		5 000 €		
<b>Total D 023 : Virement à la section d'investissement</b>		5 000 €		
<b>Total</b>	5 000 €	5 000 €		
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D 2315-122 : Extension réseau d'assainissement		5 000 €		
<b>Total D 23 : immobilisations en cours</b>		5 000 €		
R 021 : Virement à section d'exploitation				5 000 €
<b>Total R 021 ; Virement de la section de fonctionnement</b>				5 000 €
<b>Total</b>		5 000 €		5 000 €
<b>Total Général</b>		5 000 €		5 000 €

**Vote : A l'unanimité**

**EXTENSION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT : TRAVAUX ET  
DEMANDE DE SUBVENTION**

Le Conseil Général du Tarn peut prendre en charge 25% du montant des travaux HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve le programme de travaux ci-dessus
- accepte le virement de crédit proposé
- Sollicite une subvention du Conseil Général
- Autorise Monsieur le Maire à lancer le marché correspondant

**Vote : A l'unanimité**

**DESIGNATION D'UN DELEGUE A LA CIRCULATION ROUTIERE**

Monsieur le Maire présente la note de Monsieur le Préfet du Tarn, sur la politique locale de sécurité routière qui poursuit deux objectifs :

- Améliorer la connaissance de l'insécurité routière (observatoire départemental), professionnaliser et structurer le pilotage de l'action locale (coordination),
- Renforcer la démarche partenariale avec les collectivités territoriales.

C'est dans ce cadre-là que Monsieur Le Préfet demande que soit désigné un correspondant communal « sécurité routière » qui deviendra le correspondant privilégié de la préfecture en la matière.

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de désigner Monsieur Michaël RODRIGUEZ.

**Vote : A l'unanimité**

**RAPPORT ANNUEL 2013 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE  
PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS**

Monsieur le Maire donne la parole à Mr Philippe HUAU, délégué au SICTOM qui présente le rapport, dont un exemplaire est distribué à chacun des conseillers municipaux présents.

**DELIBERATION MODIFICATIVE DE LA VENTE DE TERRAIN DE  
MONSIEUR POUJADE**

**Objet : Demande d'acquisition d'une bande de terrain de 416 m2 par la SCI OCK**

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée que le 26 août 2013 le conseil municipal avait décidé de vendre à Madame POUJADE une bande de terrain de 352 m<sup>2</sup> prise sur la parcelle ZL N°133, conformément au projet de division établi par le cabinet de géomètre GILG au prix de 40 € le m<sup>2</sup>.

Il informe le conseil municipal

- d'une part des divers changements intervenus :

- Madame POUJADE a depuis créé la SCI OCK représentée par Madame Marie-Noëlle POUJADE et Monsieur Laurent POUJADE

- Cette SCI a obtenu un permis de construire le 18 septembre 2014 consistant en l'extension d'un cabinet de kinésithérapie

- Un nouveau document d'arpentage a été réalisé par la SARL GILG modifiant la surface à vendre qui est désormais de 416 M2

- La notaire chargé de l'affaire est à ce jour Maître Karine SIMON-FASSINO notaire à Briatexte

- d'autre part de la demande d'achat par la SCI OCK du terrain précédemment destiné à la vente à Madame POUJADE

Et demande à l'assemblée de délibérer.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- décide de vendre à la SCI OCK une bande de terrain de 416 m<sup>2</sup> prise sur la parcelle ZL N°133, conformément au projet de division établi par le cabinet de géomètre GILG au prix de 40 € le m<sup>2</sup>

- charge Maître Karine SIMON-FASSINO, notaire à Briatexte, d'établir l'acte de cession

- charge Monsieur le maire de signer toutes les formalités nécessaires à la réalisation de cette vente

- précise que les frais d'acte et de géomètre seront à la charge des acquéreurs.

**Vote : A l'unanimité**

### **CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE DE LA BOULONNETTE**

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal, lors de la séance du 17 septembre 2014, a revu le tarif de location de la salle de la Boulonnette.

Il convient maintenant de valider la convention de mise à disposition de la salle, préparée par la commission « vie associative » de la commune.

Monsieur COMBES donne lecture de cette proposition de convention.

Le conseil municipal propose des modifications de la convention. Concernant la partie Responsabilité, Monsieur le Maire demande à ce que cette partie puisse être visée par le service juridique de l'association des Maires.

Le vote de cette convention est reporté.

**Vote : Report du vote**

### **CHANTIER JEUNESSES**

Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'il a rencontré Madame TRAN, éducatrice de l'Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique « Le Naridel » de Lavar, qui propose de mettre en place un « chantier jeunes » avec la commune de Giroussens.

Ce chantier permettra d'aider à l'accompagnement et au suivi de plusieurs jeunes adolescents qui réaliseront différents travaux dans la commune, les mercredis ainsi que certains jours pendant les vacances scolaires.

Ce sont entre 2 et 4 jeunes, encadrés par 1 à 2 éducateurs, qui interviendront pour réaliser différentes activités comme par exemple :

- Nettoyer les lavoirs et des salles communales
- Entretien des espaces verts
- Des travaux de peinture...

La commune s'engage en contrepartie à verser une somme de 1000 € à 1500 € par an à l'ITEP, variable en fonction du bilan d'activité annuel et des tâches effectivement réalisées.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte de mettre en place un « chantier jeunes » dans la commune avec l'ITEP « le Naridel »
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat
- Accepte de verser la somme correspondante, en fin d'années scolaire, au vu du bilan d'activité.

**Vote : A l'unanimité**

## QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- **Démission** : Madame NEMBRINI informe par lettre Recommandée avec Accusé/Réception Monsieur le Maire et l'ensemble du conseil municipal de son intention de démissionner pour des raisons personnelles et privées.

Conformément à l'article 270 du Code électoral, le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal de la même liste dont le siège devient vacant.

Le poste vacant a été proposé à Monsieur POPIS et Madame HOUSSEIN, qui ont décliné la proposition pour des raisons d'organisation personnelle, et proposé à Monsieur RAYMOND qui a accepté le siège vacant.

A compter du prochain conseil, Monsieur RAYMOND siègera au conseil municipal en tant que conseiller municipal.

- **Agence Postale Communale** :

Une commission Administration et Finances prévue le mercredi 29 octobre 2014.

La mairie sera fermée la semaine du 3 au 5 novembre 2014.

Le samedi 8 novembre : appel aux volontaires pour les travaux de démolition.

- Motion relative à la réhabilitation collective des "fusillés pour l'exemple" de la guerre de 1914-1918 (annexée au présent compte rendu)

**Motion adoptée à l'unanimité**

- Lettre explicative sur la grève des pharmacies du 30 septembre 2014

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h57.

<b>G. TURLAN</b>	<b>C. ANTONIO</b>	<b>R. SOUBREVIE</b>
<b>S. DOMINGO</b>	<b>T. COMBES</b>	<b>A. BAUDINIÈRE</b>
<b>M. RODRIGUEZ</b>	<b>R. NEMBRINI</b>  Absente	<b>P. HUAU</b>
<b>B. ALBERT</b>  Procuration à M. Gilles TURLAN	<b>E. MONNAUX</b>	<b>E. MORANT</b>  Procuration à Mme Caroline ANTONIO
<b>JL. CLAUSTRE</b>  Procuration à Mme Dominique LARTIGUE	<b>D. LARTIGUE</b>	<b>T. DAVI</b>